



FICHE DE DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Date de la Demande :

Informations sur le Demandeur

Nom du Demandeur/ Association

Adresse

N° de téléphone

Mail

Renseignements relatifs à la demande

Date(s) souhaitée(s)

Horaires de prise en charge du lieu (début / fin)

Horaires de la manifestation (début / fin)

Emplacement demandé

Motif de l'occupation de la place



ATTENTION : 1 seule Fiche par demande

Demande à retourner en Mairie 2 Av de l'Europe Unie 13640 La Roque d'Anthéron

1 mois minimum avant la manifestation

Demande de Prêt de Matériels au dos de cette fiche

DEMANDE AIDE TECHNIQUE AUX SERVICES MUNICIPAUX

MANIFESTATION

NOM :

NATURE, CONCEPT :

DATES :

Horaires de prise en compte du lieu (début/fin).....

Horaires de la manifestation (début/fin).....

PODIUMS (surface maximum 94 m²):m² Ht de scène (de 0.80 m à 1.20 m) :
.....

Précisions complémentaires :
.....
.....
.....

DEMANDE DE MOBILIER EN PRET (disponibilité sous réserves d'autres manifestations)

Tables (8 pers 2,00 m x 1,00 m) nb : Tables (4 pers 1,30 m x 1,00 m) nb :

Chaises nb : Barrières (2m) nb : Grilles d'exposition nb :

Panneaux d'affichage nb :Conteneurs nb : Guirlandes électriques :ml

CONDITIONS GENERALES D'AIDE TECHNIQUE

- ① Aucune aide technique ne sera consentie sur le domaine public si une décision administrative n'a pas été préalablement faite et accordée par Monsieur Le Maire.
- ③ Le matériel livré ou installé par les services est placé sous la responsabilité de l'organisateur.
- ④ Toute modification réalisée par les organisateurs sur des structures ou montages réalisés par les Services Techniques est interdite.
- ⑤ Tout matériel perdu ou détérioré sera chiffré à sa valeur d'acquisition et remplacé à l'identique par l'organisateur ou facturé par la commune.
- ⑥ Tout matériel enlevé dans nos dépôts devra être restitué dans les délais impartis mentionnés dans le courrier de réponse. Compte tenu de la valeur du matériel prêté, une caution sera demandée.
- ⑦ **Le délai minimum de réception de la présente fiche par les Services Techniques est d'un mois**
- ⑧ En cas d'obligation (impérative), la commune de La Roque d'Anthéron se réserve le droit d'annuler son aide, sans condition ni recours par l'organisateur, compte tenu de l'aide gracieuse offerte.

CONTACTER LES SERVICES TECHNIQUES POUR TOUTES DEMANDES COMPLEMENTAIRES